

Syndicat Mixte de l'Agglomération Tourangelle





L'année 2023 a été une année charnière pour la révision du SCoT de l'Agglomération Tourangelle suite à la feuille de route définie en 2022. Elle a notamment été marquée par le lancement des groupes partenariaux dédiés à l'habitat et à l'économie, la conclusion du travail mené sur l'Urbanisme Favorable à la Santé, et le lancement de la Scène Citoyenne à l'automne 2023, dispositif de démocratie participative visant à avoir un regard citoyen sur la révision du schéma de cohérence territoriale. Cette année a également permis de faire monter en ingénierie la révision du SCoT avec l'accompagnement de deux prestataires recrutés au cours de l'année, l'un sur le volet aménagement artisanal, commercial et logistique et le second sur la révision globale. Ils complètent l'équipe composée de l'ATU et des agents du SMAT.



La révision s'est également inscrite dans un contexte mouvant, que ce soit à l'échelle nationale avec les évolutions autour du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) avec la parution de décret venant préciser la mise en œuvre, mais également avec les projets locaux portés par la Métropole Tours et les intercommunalités Touraine-Est Vallées et Touraine Vallée de l'Indre, comme le PLU métropolitain, le PLU intercommunal, le Programme Local de l'Habitat, les réflexions autour des schémas cyclables, etc.

Tout cela contribue à avancer dans la révision du SCoT en maintenant le cap, avec une approbation envisagée au printemps 2026.

Christian GATARD
Président du SMAT

PREAMBULE – FONCTIONNEMENT DU SMAT

Le Syndicat Mixte de l'Agglomération Tourangelle (SMAT) est compétent en matière de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) pour l'ensemble du territoire composé de Tours Métropole Val de Loire, de la communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre et de la communauté de communes Touraine-Est Vallées. Il est chargé de l'élaboration du SCoT, de son approbation et de sa révision. Il en assure également le suivi et l'évaluation et veille à son application.

Les recettes du syndicat mixtes sont constituées notamment par :

- Les contributions financières de ses membres, au prorata de leur population respective (INSEE)
- Les subventions et recettes diverses.

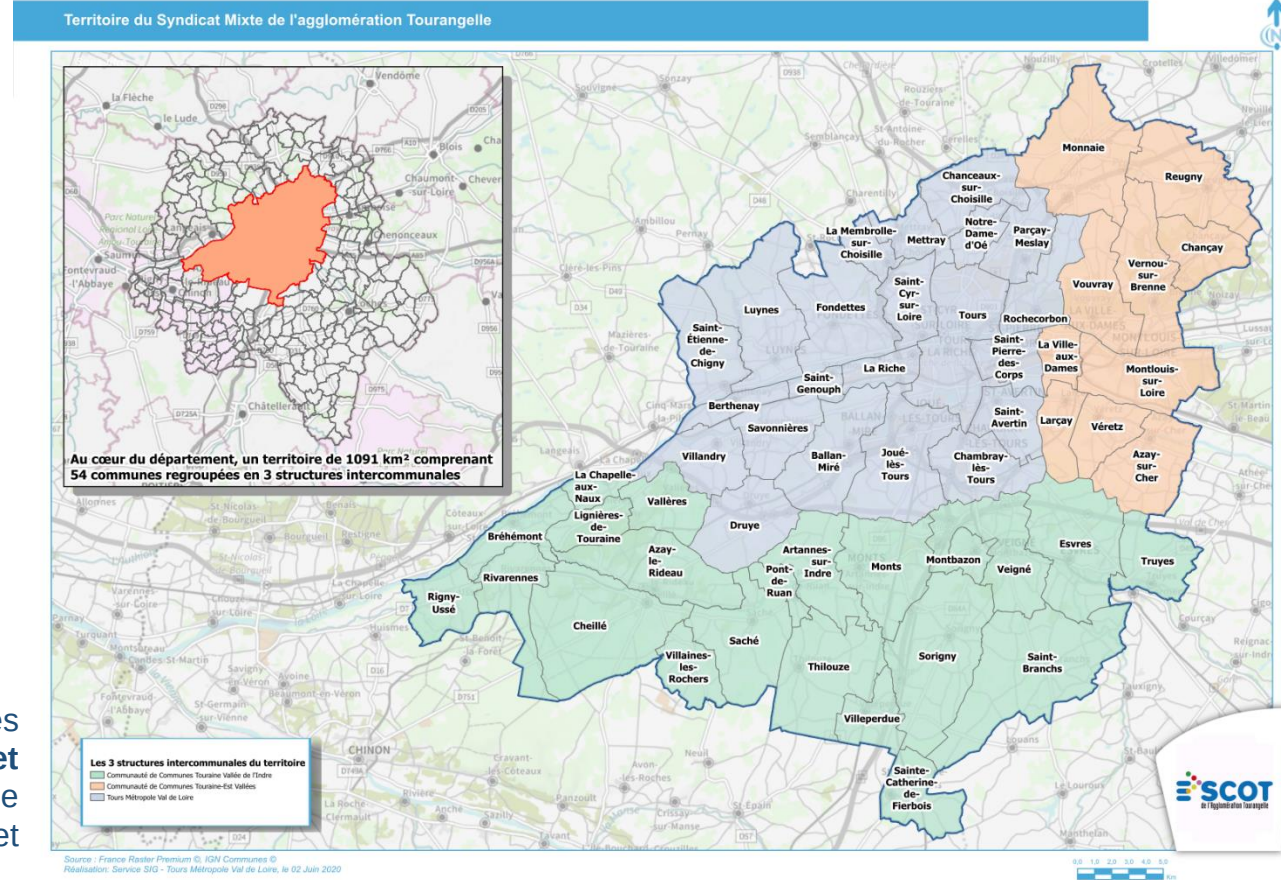
Le présent rapport d'activité a pour objectif de présenter les travaux réalisés au cours de l'année 2023.

L'équipe au 31 décembre 2023

L'ensemble des missions réalisées pour le fonctionnement du SMAT sont assurées sous la direction de **Caroline MARTENOT, Directrice du SMAT et cheffe de projet SCoT**. Elle pilote le suivi administratif et financier du syndicat, elle supervise également l'intégralité de la révision du SCoT de l'Agglomération Tourangelle et l'ensemble des missions techniques du syndicat.

Raphaël SICOT, Chargé d'études Planification-SCoT, assure le suivi de la mise en œuvre du SCoT en vigueur et participe au bon déroulement de la révision. Une partie de son temps est également dédié à la gestion administrative et financière.

Le SMAT travaille en étroite collaboration avec différents partenaires, notamment l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Tours (Atu) dans le cadre d'une convention annuelle, elle contribue au suivi et à la révision du SCoT de l'Agglomération Tourangelle en tant qu'AMO.



L'ORGANISATION POLITIQUE

Le SMAT est administré par un comité syndical composé de 64 élus délégués par les 3 EPCI correspondant au périmètre du SCoT :

- Tours Métropole Val de Loire (32 représentants),
- Touraine-Est Vallées (16 représentants),
- Touraine Vallées de l'Indre (16 représentants),

couvrant ainsi 54 communes.

A l'issue des élections du 12 avril 2023, les membres du SMAT ont élu les membres du bureau composé du Président Christian GATARD et des 12 Vice-Présidents du SMAT.

Président	Christian GATARD
1^{er} Vice-Président	Eric LOIZON
2^{ème} Vice-Président	Vincent MORETTE
3^{ème} Vice-Président	Nathalie SAVATON
4^{ème} Vice-Présidente	Marie-Annette BERGEOT
5^{ème} Vice-Présidente	Alain BENARD
6^{ème} Vice-Président	Cathy SAVOUREY
7^{ème} Vice-Président	Alain ESNAULT
8^{ème} Vice-Président	Gérard SERER
9^{ème} Vice-Présidente	Francis GERARD
10^{ème} Vice-Président	Jean-Christophe GASSOT
11^{ème} Vice-Président	Christophe DUVEAUX
12^{ème} Vice-Président	Michel GILLOT

L'ORGANISATION POLITIQUE

Tours Métropole Val de Loire		Touraine Vallée de l'Indre	Touraine-Est Vallées
Frédérique BARBIER	Patrick LEFRANCOIS	Fabien BARREAU	Janick ALARY
Anne BLUTEAU	Christophe LOYAU-TULASNE	Marie-Annette BERGEOT	Gilles AUGEREAU
Christophe BOULANGER	Sébastien MARAIS	Olivier BOUISSOU	Alain BENARD
Thierry CHAILLOUX	Patrick NOGIER	Jean-Luc CADIOU	Jean-François CESSAC
Sébastien CLEMENT	Florent PETIT	Stéphane de COLBERT	Pascale DEVALLEE
Philippe CLEMOT	Laurent RAYMOND	Isabelle DELACOTE	Christophe DUVEAUX
Gérard DAVIET	Bertrand RENAUD	Alain ESNAULT	Claude GARCERA-TRIAIY
Cédric DE OLIVEIRA	Catherine REYNAUD	Jean-Christophe GASSOT	François LALOT
Emmanuel FRANCOIS	Bertrand RITOURET	Sylvia GAURIER	Jean-Bernard LELOUP
Franck GAGNAIRE	Régis SALIC	Sylvie GINER	Jacques LEMAIRE
Armelle GALLOT-LAVALEE	Nathalie SAVATON	Eric LOIZON	Franck MAZET
Christian GATARD	Cathy SAVOUREY	Patrick MICHAUD	Vincent MORETTE
Francis GERARD	Bernard SOL	Patrick NATHIE	Brigitte PINEAU
Jean-Patrick GILLES	Didier VALLEE	Jean-Michel PAGÉ	Gérard SERER
Michel GILLOT	Cathy SAVOUREY	Laurent RICHARD	Nicolas TOKER
Aude GOBLET	Alice WANNERROY	Sylvie TESSIER	Axelle TREHIN

LES INSTANCES DU SYNDICAT EN 2023

Le comité syndical

4 comités syndicaux ont eu lieu en 2023. Certains se sont tenus à deux reprises, du fait de l'absence de quorum.

<p>1^{er} et 7 février 2023 :</p> <ul style="list-style-type: none">• Compte de gestion 2022• Compte administratif 2022• Affectation du résultat de l'exercice 2022• Budget primitif 2023• Adoption de la cotisation 2023 pour les EPCI membres, fixée à 0,51 cts par habitant	<p>12 avril 2023 :</p> <ul style="list-style-type: none">• Election du Président• Fixation du nombre de Vice-Présidents et composition du Bureau• Election des Vice-Présidents• Délégations au Président• Adoption du règlement intérieur• CAO – dépôts des listes• Désignation des membres de la commission d'appel d'offres• Désignation des représentants du SMAT à l'ATU• Désignation des représentants du SMAT à la CDPENAF• Désignation des représentants du SMAT à la Fédération Nationale des SCoT	<p>15 et 22 septembre 2023 :</p> <ul style="list-style-type: none">• Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 développée au 1^{er} janvier 2024• Rapport d'activité 2022 du SMAT	<p>15 et 12 décembre 2023 :</p> <ul style="list-style-type: none">• Adoption du règlement budgétaire et financier en M57• Définition des durées d'amortissements pour le passage en M57
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le bureau syndical

3 bureaux syndicaux se sont tenus.

<p>11 mai 2023 :</p> <ul style="list-style-type: none">• Fonctionnement du bureau• Délégations aux membres du bureau• Commissions du SMAT• Présentation de la méthodologie et du planning de la révision du SCoT	<p>15 septembre 2023 :</p> <ul style="list-style-type: none">• Avancement de la révision du SCoT : UFS, groupes partenariaux habitat et économie, point sur le recrutement d'une AMO• Point sur le budget 2023	<p>15 décembre 2023 :</p> <ul style="list-style-type: none">• Présentation d'une vue d'ensemble des groupes partenariaux habitat• Proposition d'organisation de la séquence mobilité
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le suivi du SCoT en vigueur et le lien vers les EPCI membres

Dans le cadre de la vie du SCoT approuvé en 2013, le SMAT est amené à produire des avis pour définir la compatibilité des documents d'urbanisme ou des projets initiés au sein de son périmètre. Ainsi, en 2023, le SMAT a été sollicité sur les dossiers suivants :

- 2 projets examinés en CDAC : 2 sur Tours Métropole Val de Loire
- 5 modifications de PLU : Saint-Avertin, Saint-Branches, Saint-Cyr-sur-Loire, Tours, Truyes

Par ailleurs de nombreuses communes ou intercommunalités poursuivent leurs élaborations ou mises en révisions de différents documents : Tours Métropole Val de Loire poursuit l'élaboration de son PLUm ; Touraine-Est Vallées a réalisé le débat du PADD du PLU intercommunal, etc.

Enfin, le SMAT suit et participe aux différentes démarches portées par les EPCI membres.



PARTENARIAUX

Poursuite et clôture de la démarche « Urbanisme Favorable à la Santé »

En 2022, lauréat d'un appel à projets « Santé – Environnement » lancé par la ARS et la DREAL Centre-Val de Loire, le SMAT a affirmé sa volonté de faire du SCoT de l'Agglomération Tourangelle un outil d'urbanisme favorable à la santé et ainsi de concevoir la question de la santé comme l'un des piliers de la révision, avec l'adaptation au changement climatique.

Trois ateliers dédiés à la place de la végétalisation et des bienfaits des espaces verts (Un territoire Vert – le 14 mars 2023), à la lutte contre les nuisances et pour l'amélioration de la qualité de l'air (Un Territoire Sain – le 1^{er} juin 2023) ou encore sur les choix à opérer en matière d'habitat et de formes urbaines (Un Territoire Accueillant – le 4 juillet 2023) se sont tenus entre mars et juillet 2023. Ils ont réuni des acteurs en lien avec les thématiques traitées et ont permis aux élus et partenaires du SMAT de s'acculturer aux enjeux de l'urbanisme favorable à la santé. Les synthèses des ateliers sont disponibles sur le site internet du SMAT (<https://www.scot-agglotours.fr>), rubrique "Ressources documentaires".

Un séminaire de restitution régionale est venu clôturer ce cycle riche en échanges et en enseignement le 26 septembre de 14h à 17h à l'espace Yves Renault à Chambray-Lès-Tours. Ouvert aux élus et partenaires du SMAT, mais également à l'ensemble des SCoT de la Région Centre-Val de Loire et aux structures en charge de projets de santé, ce séminaire a ancré la volonté du SMAT de réaliser un SCoT favorable à la santé. Des engagements ont pu être présentés, comme intégrer des prescriptions et recommandations favorables à la santé dans l'UFS, développer des indicateurs de suivi en lien avec la santé environnement ou encore créer une collaboration régulière avec les structures en charge de projet de santé comme l'ARS, les CLS ou CPTS.

Les groupes partenariaux Habitat et Economie

Avec deux groupes partenariaux qui se sont tenus en juin et en septembre, la séquence dédiée à l'habitat, et pilotée par l'ATU, avait pour objectif (comme l'ensemble des séquences thématiques de la révision) de conforter le diagnostic, de proposer des orientations stratégiques et de formuler des pistes d'action. Ces temps ont réuni pas moins de 40 personnes par séance. Les échanges ont porté sur comment habiter l'agglomération tourangelle en 2050. Les questions du vivre ensemble, de la trajectoire ZAN, de l'équilibre de l'offre résidentielle ou de l'amélioration de la qualité de vie et de la santé des populations ont été abordées, pour permettre d'aboutir à un SCoT ambitieux, régulateur et accompagnant le changement de pratiques. Une revue sur la séquence mobilité sera publiée au cours du premier semestre 2024.

Programme du séminaire "Le SCoT de l'Agglomération Tourangelle : outil d'Urbanisme Favorable à la Santé"

- Rappel du contexte de la recherche menée et de la notion d'urbanisme favorable à la santé appliquée au SCoT :

- Mot d'accueil par le Président du SMAT, **M. Gatard**
- Introduction par **Mme De Bort**, directrice générale de l'ARS
- « La santé : un axe transversal en lien avec les objectifs généraux du droit de l'urbanisme » par **Mme Manson**, professeure de droit à l'Université de Tours

- Table ronde interactive avec les participants, composée d'une présentation succincte de chaque thématique par **Mme Martenet**, directrice du SMAT, d'un temps d'échanges entre la salle et des intervenants experts, puis d'une animation interactive à l'aide d'un questionnaire en ligne :

- **Thématique n°1** : un territoire vert - apports de la nature pour la santé des habitants, en présence de **M. Charnassé** (Directeur Général Adjoint en charge de l'aménagement de Tours Métropole Val de Loire)
- **Thématique n°2** : un territoire sain - diminution de l'exposition des habitants aux pollutions et nuisances par l'urbanisme, en présence de **M. Rangognio** (Responsable pôle modélisation à Lig'Air)
- **Thématique n°3** : un territoire accueillant - adaptation de l'habitat aux changements climatiques et sociaux, en présence de **Mme Wilson** et **M. Fijaikow** (Architecte - Urbaniste et chercheuse associée au Centre de Recherche de l'Habitat / Enseignant-chercheur sociologue et urbaniste)

- Les 5 engagements du SCoT pour poursuivre le travail par **M. Sicot**, SMAT

- Conclusion par **M. Gatard** et pot de convivialité



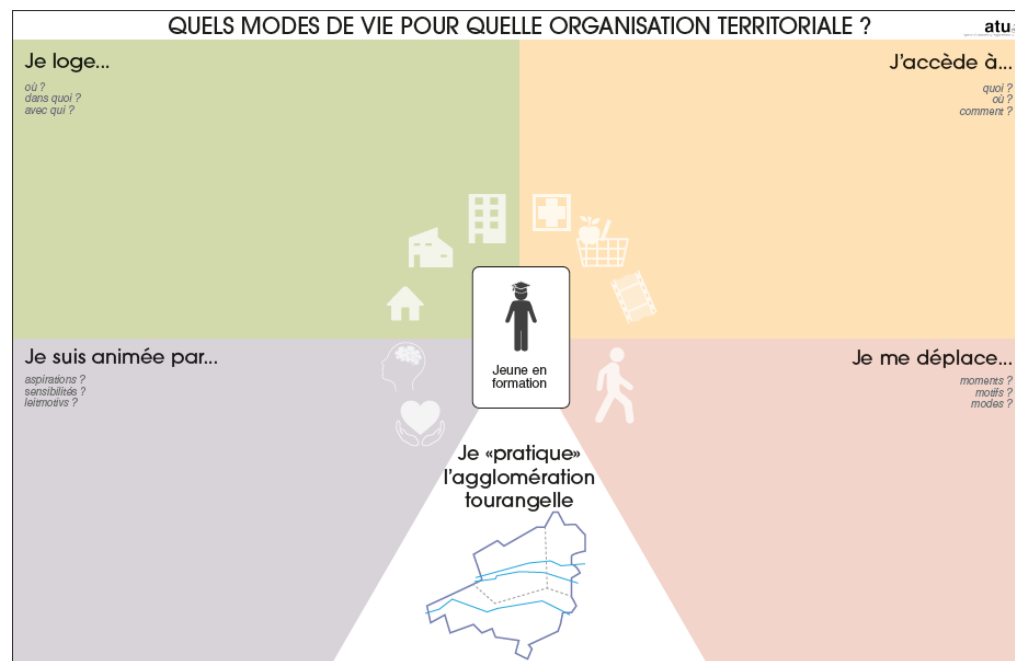
Carton d'invitation - séminaire UFS du 26 septembre



Visite écoquartier « Cœur de ville », Montlouis-Sur-Loire 4 juillet 2023

Recrutement d'un prestataire pour la suite de la révision du SCoT

Le SMAT a fait appel au bureau d'études La Boîte de l'Espace, associé à Leti et Acadie pour accompagner et appuyer les travaux du SCoT. Ce renfort sera précieux pour mener à bien la révision et aura à charge d'accompagner les réflexions stratégiques des élus, de prendre part à sa déclinaison réglementaire et à produire l'ensemble des pièces du document. Il est également mobilisé sur la réalisation de la séquence environnement. Cet accompagnement est prévu jusqu'à l'approbation du SCoT.



Support atelier séquence Habitat - 28 juin 2026
Crédits - ATU

Lancement des réflexions sur le volet logistique du SCoT

Le SCoT modernisé impose la réalisation d'un Document Artisanal Commercial et Logistique (DAACL), document réglementaire qui permet de réguler certaines constructions et implantations commerciales, artisanales et logistiques commerciales.

Ce document d'aménagement permet notamment de déterminer les conditions d'implantation :

- Des équipements commerciaux susceptibles d'avoir un impact significatif sur l'aménagement du territoire, le commerce de centre-ville et le développement durable ;
- Des constructions commerciales et des constructions logistiques commerciales en fonction de leur surface, de leur impact sur l'artificialisation des sols et de leur impact sur les équilibres territoriaux ;
- De certains secteurs d'implantation périphérique et des centralités urbaines à enjeux spécifiques (au regard des principes de localisations préférentielles des commerces prévus par l'article L. 141-5 du code de l'urbanisme). Dans ce cas, le DAACL détermine aussi le type d'activité et la surface de vente maximale des équipements commerciaux spécifiques de ces secteurs ;

Le DAACL peut aussi préciser les conditions permettant le maintien ou le développement :

- Du commerce de proximité dans les centralités urbaines et au plus près de l'habitat et de l'emploi, en limitant son développement dans les zones périphériques ;
- De la logistique commerciale de proximité dans les centralités urbaines, pour limiter les flux de marchandises des zones périphériques vers les centralités urbaines.

Ce document étant intégré au SCoT, il est élaboré dans le cadre de la procédure de SCoT, par l'établissement qui porte ce schéma.

Le SMAT a confié à l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Tours le soin d'encadrer la réalisation du DAACL, qui a fait appel à un prestataire, PIVADIS, pour mener cette démarche.

Une approche renouvelée de la concertation : la mise en place d'une scène citoyenne

L'objectif de la scène citoyenne est d'associer un panel de citoyens aux réflexions du SCoT. Ce groupe de 30 personnes aux profils très variés a réfléchi à ce que sera la vie quotidienne sur l'Agglomération Tourangelle en 2050 au regard des impacts du changement climatique et des évolutions majeures à venir.

Accompagné par Auxilia, spécialisé en concertation et en prospective, les citoyens seront amenés à produire un Livre Blanc sur les modes de vie en 2050 comprenant à la fois des éléments permettant de se projeter vers l'avenir, ainsi que des orientations utiles à la révision du Schéma de Cohérence Territoriale.

Le recrutement s'est tenu sur l'été 2023 et 4 séances de travail se sont déroulées en septembre, octobre, novembre et décembre. En présence d'experts sur les thématiques de l'habitat, de la mobilité, ou encore de l'économie, le groupe a pu se projeter sur le futur de l'Agglomération Tourangelle en matière d'aménagement du territoire.



Première séance scène citoyenne - 30 septembre 2023

Bilan financier de 2023

Fonctionnement

- Dépenses 229 053,08 €
- Recettes 348 466,63 €

soit un excédent de fonctionnement de 119 413,55 €

Investissement

- Dépenses 64 184,29 €
- Recettes 159 674,40 €

soit un excédent d'investissement de 95 490,11 €

Reports

- Dépenses 20 160 €
- Recettes 0,00 €

Soit un besoin de financement des reports de 20 160 €

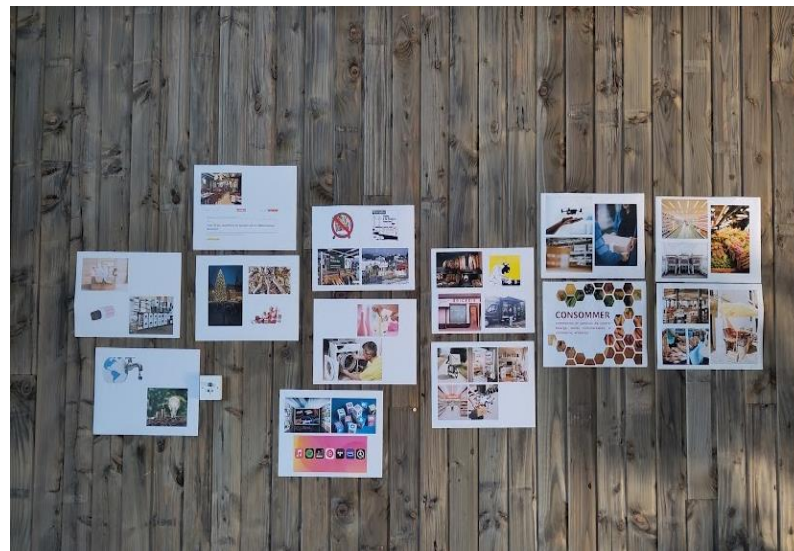
Soit un excédent total de financement de 75 330,11 €

soit un excédent net global de clôture de 194 743,66 €

Scène citoyenne – 14 octobre 2023



Scène citoyenne – 25 novembre 2023



Atelier UFS – 14 mars 2023



Groupe partenarial économie
- 7 décembre 2023



Atelier UFS – 14 juillet
2023

Pour en savoir plus
Caroline MARTENOT
Directrice – cheffe de projet
SCoT
c.martenot@scot-
agglotours.fr
06 30 49 43 45